

LOI

L/ 94 / ...025..... / CTRN

Rectifiant l'intitulé de la loi L/94/016/CTRN du 1er juin 1994
ratifiant et promulguant l'Accord de Prêt signé le 21/10/1993 entre
la République de Guinée et le Fonds de l'OPEP.

Le Conseil Transitoire de Redressement National après avoir
délibéré, adopté :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur
suit :

ARTICLE 1ER : est rectifiée l'intitulé de la loi L/94/016/CTRN du
1er juin 1994.

AU LIEU DE :

Loi L/94/016/CTRN ratifiant et promulguant l'Accord de Prêt signé
le 21/10/1993 entre la République de Guinée et le Fonds de l'OPEP.

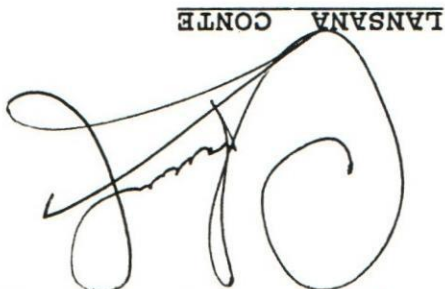
LIRE :

Loi L/94/016/CTRN du 1er juin 1994 ratifiant et promulguant l'accord
de Prêt signé le 28/01/1994 entre la République de Guinée et
SHELTER-AFRIQUE.

RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au
Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 22 JUILLET 1994


LANSANA CONTE